

016-200063105-20220706-D2022_7_70-DE
 Reçu le 11/07/2022
 Publié le 11/07/2022



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
 REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, à dix-heures heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D2022_07_70

Date de convocation du conseil : **1er juillet 2022**

Nombre de conseillers en exercice : **27**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, M. CARTER Maximilian, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : **20**

Nombre de votants : **24**

Absents excusés :

M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à M. CARTER Maximilian
 Mme LACOUR Isabelle a donné pouvoir à M. LABBÉ Hervé
 M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
 Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane
 Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal

Objet : **Attribution d'une subvention à l'Association Solidarité Charente Ukraine**

Secrétaire de séance : Monsieur VIGIER Pascal

Il est exposé au conseil municipal que l'Association Solidarité Charente Ukraine a déposé une demande de subvention, auprès de la Mairie de Montmoreau, de 2 800 € destinés à offrir aux hébergeurs de réfugiés ukrainiens une contribution financière de soutien pour cet accueil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

D'ACCEPTER de subventionner l'Association Solidarité Charente Ukraine.

DE FIXER le montant de la subvention à 2 800 €

D'INSCRIRE au Budget Principal les sommes correspondantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 06/07/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 11/07/2022



Le Maire,
 Jean-Michel BOLVIN